



ICAO

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

**PLAN RÉGIONAL COMPLET DE MISE EN ŒUVRE POUR LA SURETE DE
L'AVIATION ET LA FACILITATION DE EN AFRIQUE
(PLAN SECFAL AFI)**

7^{ème} RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR

Niamey, NIGER (19 juillet 2018)

Point 1.1 de l'ordre du jour Questions soulevées / État de mise en œuvre des décisions et recommandations de la 6^{ème} Réunion du Comité Directeur

RESUME ANALYTIQUE

Cette note de travail présente les questions soulevées ou l'état de mise en œuvre des décisions et recommandations de la 6^{ème} Réunion du Comité Directeur tenue à Montréal le 8 décembre 2017 en même temps qu'un aperçu ou une appréciation de mise en œuvre de la performance du plan AFI SECFAL en rapport avec les t activités du cours terme non achevées ou en cours d'exécution (2018-2020). Le Comité Directeur est invité de prendre note des informations contenues dans ce document et en particulier de la mise en œuvre des recommandations et décisions telles qu'articulées dans l'Annexe A de la présente note de travail.

1. INFORMATIONS FONDAMENTALES

1.1 La sixième Réunion du Comité Directeur portant sur le Plan Regional Complet de mise en œuvre pour la sûreté de l'aviation et la facilitation en Afrique (Plan AFI SECFAL) s'est tenue le 8 décembre 2017 à Montréal, au Canada. Le Comité Directeur a pris diverses décisions et formulé des recommandations qui nécessitaient une implication pratique de la part du Secrétariat et de partenaires.

1.2 La Réunion a en outre exhorté le Secrétariat chargé du Plan de procéder à une évaluation et à une analyse globale de la performance des Plans liés aux activités à court terme déjà achevées et d'entreprendre, de manière stratégique, les activités à moyen terme.

2. DISCUSSION

2.1 Au cours de la période de mise en œuvre (décembre 2017- juin 2018), certaines décisions et recommandations du Comité Directeur ont été intégralement mises en œuvre tandis que d'autres sont en cours, comme l'indique le détail à l'**Annexe A**. La mise à

jour complète de l'état de mise en œuvre sera présentée à la prochaine réunion du Comité de pilotage.

2.2 Du point de vue de l'alignement des objectifs du Plan AFI SECFAL, de la Déclaration et des objectifs de Windhoek, des objectifs du GASeP et Afrique-MID, l'exercice a été mené par le secrétariat et une note de travail spécifique a été élaborée comme indiqué dans le **WP/03**. De même, une analyse des résultats USAP-CMA visant à déterminer les déficiences et les besoins communs de la Région AFI a été réalisée et les détails sont contenus dans la note de travail **WP/04**. En outre, après l'approbation de la stratégie de mobilisation des ressources et la fixation du montant des Fonds du plan AFI SECFAL, l'on a tout également jugé prudent de produire la situation de l'état financier détaillé du plan AFI SECFAL dans la note de travail **WP/05**.

2.3 La plupart des activités prévues pour la période à court terme (2015-2017) ont été achevées conformément aux échéances prévues dans la planification du programme d'activités et le secrétariat chargé du Plan a amorcé la mise en œuvre des activités planifiées par la phase à moyen terme (2018-2020).

3. CONCLUSION

3.1 Au vu de l'état de mise en œuvre des décisions et recommandations de la 6^{ème} Réunion du Comité de pilotage, de la mise en œuvre du plan de travail pour 2018, de la réalisation de la plupart des activités à court terme (2015-2017), ainsi que du GASeP et de différents cadres existants, il ressort de toute évidence que les objectifs du plan AFI SECFAL devront être révisés lors de l'examen des plans à court terme en 2019.

3.2 Le secrétariat du Plan AFI SECFAL a continué à mettre en œuvre les activités du Plan en se utilisant des ressources limitées, de l'expertise fournie dans le cadre du budget ordinaire de l'OACI et des contributions volontaires en nature ou financières s des Etats / bailleurs de fonds. Il est inévitable que davantage de ressources soient nécessaires pour garantir la continuité, la mise en œuvre efficace et la réalisation des objectifs du Plan.

4. ACTION DE LA RÉUNION

5. :

4.1 Le Comité Directeur est invité à :

- a) Prendre note des informations contenues dans cette note de travail, en particulier celles en rapport avec la mise en œuvre des recommandations et décisions, comme détaillé dans l'**Annexe A** jointe au présent document de travail.
- b) Donner des instructions, conseils et recommandations supplémentaires pour la poursuite du plan de mise en œuvre.
- c) Poursuivre le plaidoyer en vue de la mise en place d'un mécanisme de financement durable, notamment en incluant le Plan dans le prochain budget triennal (2020-2022).

ANNEXE A:

ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE DES DÉCISIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA 6^{ème} REUNION DU COMITÉ DIRECTEUR

<i>Référence décision/ recommandation</i>	Texte décision / recommandation	Mesure prise / Etat actuel	Observations	
	RAPPORT SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN OEUVRE DU PLAN AFI SECFAL DEPUIS LA 5^{ème} REUNION DU COMITE DE PILOTAGE			
CD6/déc 01	Le Comité Directeur (CDCD) a exhorté le Secrétariat à :	<i>a) Procéder à une évaluation et à une vue d'ensemble de la performance des Plans en ce qui concerne les activités à court terme et les activités à moyen terme réalisées et d'entreprendre des activités stratégiques à moyen terme</i>	<i>Les activités à court terme inachevées ont été reportées à la phase moyen terme (2018-2020) et les activités à moyen terme sont en cours d'exécution selon les délais stipulés</i>	L'état de réalisation des activités reportées sera produit lors de la prochaine réunion du CD
	<i>b) Analyser, en priorité, les résultats des audits USAP-CMA et les rapports de mission du Bureau régional en vue de produire un rapport cohérent et approfondi sur l'état de déficiences des États en collaboration avec la CAFAC et différentes parties prenantes,</i>	Conduire une analyse des résultats USAP-CMA de 21 États au sein desquels l'audit a été mené par le secrétariat pour identifier les domaines présentant des lacunes et des besoins communs.	Le rapport détaillé de l'analyse et des projets proposés sera présenté dans la note de travail WP/04.	
	<i>c) Consulter ATB sur l'accroissement possible du nombre de missions USAP-CMA dans la région AFI pour valider les progrès en matière de réalisation des objectifs de Windhoek:</i>	Une consultation a été effectuée avec ATB et le nombre de missions USAP-CMA dans la région AFI est en deçà en raison du manque de capacité dans la section ASA.	L'accroissement du nombre de missions USAP dans la Région AFI ne pourra augmenter qu'avec l'amélioration de la capacité ASA.	
	<i>d) Aligner le programme d'activités du Plan AFI SECFAL sur le GASeP, la déclaration et les objectifs de Windhoek et le mécanisme de référence ministériel AFI-MID sur la sécurité;</i>	L'alignement du programme d'activités du Plan AFI SECFAL, sur le GASeP, la Déclaration et les Objectifs de Windhoek et la feuille de route ministérielle Afrique-MID en matière de sécurité a été établi par le secrétariat et les détails des objectifs alignés proposés sont formulés dans le WP 3	Le CD devra prendre en compte et entériner les objectifs du Plan AFI SECFAL alignés.	

Référence décision/ recommandation	Texte décision / recommandation		Mesure prise / Etat actuel	Observations
		e) <i>Soutenir les États à mettre en place des systèmes d'assurance qualité et de gestion des données pour renforcer les capacités en matière d'évaluation et de gestion des risques.</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Deux cours portant sur l'évaluation et la gestion des risques ont été organisés par l'OACI et la CEAC (CASE). • Le secrétariat est en train d'explorer les mécanismes de mise en place d'un système de gestion de la qualité et des données. 	L'état d'avancement devra être produit lors de la tenue de la prochaine réunion
CD06/déc 02	Le CD exhorte le Secrétariat à:	a) <i>Consolider les efforts de collaboration et les programmes de renforcement des capacités en Afrique sous l'égide de l'initiative No Country Left Behind (NCLB) - "Ne laisser pour compte aucun pays"- soutenue par d'autres Etats membres, organisations internationales et partenaires non-africains de l'OACI en vue d'atteindre les objectifs du plan AFI SECFAL;</i>	Les activités de collaboration, de coordination et de mise en œuvre du renforcement des capacités sont en cours d'exécution avec des activités de formation menées par la commission de l'UA, la CAFAC et le gouvernement britannique.	Le secrétariat devra continuer avec ses efforts de collaboration.
b) <i>Faire progresser la possibilité d'un audit complet des dispositions prévues à l'Annexe 9 - Appui prévu pour promouvoir les systèmes de facilitation de l'aviation;</i>		Les discussions sur cette question sont toujours en cours.		
c) <i>En collaboration avec les parties prenantes, lancer un programme de sensibilisation et de vulgarisation portant sur les avantages du transport aérien pour le développement économique de l'Afrique avec le soutien du Président du Conseil de l'OACI, du SG de l'OACI et du SG de la CAFAC.</i>		Le Président du Conseil de l'OACI, le Secrétaire général de l'OACI et le Secrétaire général de la CAFAC ont continué à sensibiliser le public à travers divers forums. Le lancement d'un événement principal de sensibilisation doit encore être entrepris.	Le programme spécifique devra être présenté à la prochaine réunion du Comité de pilotage	

Référence décision/ recommandation	Texte décision / recommandation		Mesure prise / Etat actuel	Observations
Point 12.2 à l'ordre du jour	RAPPORT SUR LES ACTIVITES RASFALG-AFI			
CD06/Rec 03:	Le CD a exhorté CAFAC de:	<p>a) <i>Établir, en coordination avec le secrétariat chargé du Plan, un programme d'experts en coopération (CES) dans le cadre du Groupe régional de sécurité et de facilitation de l'aviation (RASFALG) -AFI pour appuyer les activités du Plan AFI SECFAL, notamment dans le cadre d'assister les États à faire face aux problèmes de sécurité importants existants ou potentiels (SSeCs), et différents manquements en matière de sécurité et de facilitation de l'aviation</i></p>	<p>La mise en place du Système coopératif d'experts en matière de la sûreté de l'aviation (CES) dans le cadre du Groupe régional de sûreté et de facilitation de l'aviation (RASFALG) -AFI a été débattue lors de la tenue de la 5^{ème} réunion RASFALG-AFI tenue à Nairobi, du 11 au 12 juin 2018. Les détails devront être présentés dans la note de travail WP7</p>	<p>Les modalités d'opérationnalisation du CES AFI seront coordonnées avec le Secrétariat et présentées à la prochaine réunion du Comité de pilotage.</p>
		<p>b) <i>Mener chaque fois que possible des missions conjointes avec l'OACI et échanger les données dans la mesure du possible sans compromettre la sécurité.</i></p>	<p>L'OACI et la CAFAC ont effectué une visite conjointe dans un État pour aider à résoudre le SSeC restant. Davantage de missions conjointes seront organisées sous RASFALG-AFI / CES.</p>	<p>La CAFAC devrait accélérer l'opérationnalisation du CES AFI pour soutenir les activités conjointes.</p>
CD06/Rec 01:	Le CD a instamment exhorté la CAFAC à:	<p>a) <i>Achever en priorité le processus en cours concernant l'inscription des experts de la sécurité et de la facilitation de l'aviation et de la facilitation et des points focaux, et recommander des modalités d'utilisation productive de leurs services dans le cadre du CES.</i></p>	<p>Jusqu'à présent, 17 États ont désigné au total 68 experts et les détails ont été soumis à la CAFAC. En tant que mécanisme de suivi, la CAFAC a dressé une liste de points focaux pour soutenir ses efforts de communication avec les États.</p>	<p>Les activités de suivi des réponses des États devront se poursuivre</p>

Référence décision/ recommandation	Texte décision / recommandation		Mesure prise / Etat actuel	Observations
		b) <i>Sécuriser un protocole d'accord signé avec les Etats pour l'assistance et le soutien dans le cadre de RASFALG AFI et CIS</i>	Jusqu'à présent, seuls trois États ont signé le protocole d'accord et, de plus, la CAFAC a reçu deux (2) demandes d'assistance technique	La CAFAC doit améliorer le mécanisme de suivi avec les États pour répondre à la lettre aux États.
Point 1 2.3 de l'ordre du jour	RAPPORT D'ETAT D'AVANCEMENT EN MATIERE DE MISE EN ŒUVRE DES PROJETS DU PLAN AVSECFAL			
CD06/Dec 04	Le CD a instruit le Secretariat chargé du plan de:	a) <i>Appliquer l'approche par projet établie pour le Plan AFI SECFAL afin d'accomplir les tâches des programmes existants de manière efficace et à venir et de terminer l'exercice d'analyse des besoins en cours ;</i>	3 projets ont été achevés, 5 sont prévus entre 2018-2020 après une analyse des besoins et 8 ont été identifiés par le secrétariat comme indiqué respectivement dans les notes de travail WP4 et WP5.	Le Secrétariat poursuivra l'approche par projet pour toutes les activités du Plan.
b) <i>Élaborer une matrice des projets liés à la sécurité et à la facilitation de l'aviation en Afrique visant à fournir des données susceptibles d'améliorer la coopération et l'alignement des projets pour éviter la duplication des ressources et des efforts et produire un rapport annuel sur l'impact des projets;</i>		Le Secrétariat est en train d'élaborer une matrice des projets liés à la sûreté et à la facilitation de l'aviation en Afrique, en coordination avec les partenaires.	Une matrice des projets sera présentée à la prochaine Réunion du CD pour examen.	
c) <i>Mener le suivi de l'offre de la RDC d'accueillir la formation sur l'évaluation des documents de voyage dans le cadre du programme de facilitation en cours;</i>		Le suivi auprès des autorités de la RDC pour accueillir la formation sur les documents de voyage est en cours.	Le Secrétariat améliorera les efforts pour garantir le suivi de cette activité.	
Point 1 2.4 à l'ordre du jour	STRATEGIE DE MOBILISATION DES RESSOURCES			

Référence décision/ recommandation	Texte décision / recommandation	Mesure prise / Etat actuel	Observations
CD06/Dec 05:	a) <i>demandé instamment au Secrétaire général et au Conseil de prévoir une modeste provision dans le budget ordinaire de l'OACI dans l'initiative de "Aucun pays n'est laissé de côté";</i>	La demande d'inclure le Plan AFI SECFAL dans le budget ordinaire de l'OACI dans l'initiative de "Aucun pays n'est laissé de côté" a été exprimé par le président du comité de pilotage.	
	b) <i>instruit le Secrétariat chargé du Plan à veiller à la mise au point d'une stratégie de mobilisation des ressources qui inclue des partenariats avec les États, les bailleurs de fonds et les organisations internationales pour attirer des contributions financières volontaires et en nature en vue de la mise en œuvre du programme de travail à moyen et long termes;</i>	Le secrétariat a continué de préconiser, par le biais de divers forums et activités, le besoin en ressources pour soutenir la mise en œuvre du Plan.	Activités en cours.
	c) <i>instruit le secrétariat chargé du Plan de proposer au CD l'approbation d'un mécanisme de suivi efficace constitué de partenaires potentiels, en particulier ceux qui ont pris l'engagement de participer aux contributions annoncées au Plan ou aux États africains</i>	Des partenaires potentiels ont été approchés, mais un mécanisme spécifique est en cours d'élaboration par le secrétariat et ce mécanisme sera présenté au prochain Comité Directeur pour approbation.	
CD06/Dec 02:	a) <i>exhorté les États et la communauté des bailleurs de fonds à continuer de soutenir la mise en œuvre du Plan au moyen de contributions volontaires tant financières et qu'en nature;</i>	Le secrétariat continue de promouvoir et de plaider en faveur du plan par le biais de contributions volontaires tant financières et qu'en nature auprès des États et des bailleurs de fonds.	Les activités continuent mais elles doivent être améliorées.
	b) <i>exhorté aux États, aux organisations internationales et aux différents partenaires de soutenir la stratégie de mobilisation des ressources.</i>	Le secrétariat continue de promouvoir et de plaider en faveur du plan à travers les contributions volontaires tant financières et qu'en nature auprès des États et des bailleurs de fonds.	Les activités continuent mais elles doivent être améliorées
Point 1 2.5 à l'ordre du jour	PROGRAMME D'ACTIVITES DU PLAN AFI SECFAL		

Référence décision/ recommandation	Texte décision / recommandation		Mesure prise / Etat actuel	Observations
CD06/Dec 06:	Le Comité de pilotage:	a) A approuvé le programme de travail 2018 avec de légères modifications, en particulier au sujet de l'alignement sur le GAsEP;	Le programme d'activités est mis en œuvre tel qu'approuvé	La mise en œuvre du programme d'activités continue
		b) A exhorté au Secrétariat de veiller à mettre pleinement en œuvre le programme 2018, en coordination et en coopération avec toutes les parties prenantes, en tenant compte des priorités à moyen terme (2018-2020)		Soumettre de façon régulière l'état d'évolution au comité directeur
		c) A instruit le secrétariat chargé du Plan de produire périodiquement des rapports sur l'état d'évolution de la mise en œuvre du programme d'activités et de différentes activités approuvées par le Comité de pilotage.	Le Secrétariat continue de mettre en œuvre le plan de travail 2018 en mettant l'accent sur la nécessité des priorités à moyen terme (2018-2020)	Soumettre de façon régulière l'état d'évolution au comité directeur
Point 2 3.0 de l'ordre du jour	PRESENTATION PAR LES PARTENAIRES			
CD06/Dec 07:	Le Secrétariat chargé du plan devait :	a) améliorer la coopération et la coordination avec les entités des Nations Unies, notamment UNCCT, CTED, OACI, OIM et ONUDC en matière de sécurité de l'aviation et de facilitation de la mise en œuvre des objectifs de Windhoek en Afrique pour profiter des domaines communs de leurs programmes;	La coopération et la coordination avec les entités des Nations Unies, notamment l'UNCCT, le CTED, l'OACI, l'OIM et l'ONUDC, continuent d'être améliorées.	La coordination et la coopération avec les partenaires se poursuivent
		b) exhorter l'ACI d'étendre les activités de sécurité de l'APEX en Afrique et d'échanger les informations sur les meilleures pratiques et les améliorations apportées au programme APEX.	La coopération et la coordination avec ACI pour la continuité et l'expansion des activités de sécurité de l'APEX en Afrique se poursuivent. L'ACI doit articuler les détails sur les activités de sécurité d'Apex dans le document WP 8.	Les activités se poursuivent

Référence décision/ recommandation	Texte décision / recommandation	Mesure prise / Etat actuel	Observations	
Point 3 4.0 de l'ordre du jour	PRODUCTION DES RAPPORTS SUR LE PROGRAMME DE SECURITE DE L'AVIATION ET LA FACILITATION			
CD06/Dec 08	Le Comité Directeur avait instruit le Secrétariat de:	<p>a) <i>Se servir du Plan AFI SECFAL comme plate-forme de sensibilisation aux exigences et aux avantages de la mise en œuvre complète de la Stratégie TRIP de l'OACI, de l'adhésion à la PKD de l'OACI, des programmes API et du GAsEP à travers l'organisation des ateliers, des séminaires et des missions d'Etat;</i></p> <p>b) <i>Aider les États à établir des programmes nationaux de facilitation du transport aérien et des comités connexes conformément aux normes de facilitation formulées aux points 8.17, 8.18 et 8.19 de l'annexe 9;</i></p> <p>c) <i>S'assurer que les États africains qui ne l'ont pas encore fait désignent un point focal national pour les questions de facilitation et fournissent l'assistance nécessaire aux États qui n'ont pas encore satisfait à l'exigence de retirer les non-DVLM de la circulation;</i></p> <p>d) <i>Fournir le soutien et les conseils nécessaires à l'AUC en collaboration avec la CAFAC pour s'assurer que le passeport électronique africain prévu est conforme aux spécifications du Doc 9303 de l'Annexe 9. et encourager tout également les États africains à adhérer à la PKD de l'OACI.</i></p>	<p>Le Plan AFI SEC FAL continue de pouvoir une plate-forme nécessaire à la promotion de TRIP.</p> <p>Des projets liés à la facilitation ont été élaborés pour aider les États à remédier aux insuffisances en matière de facilitation.</p> <p>Jusqu'à présent, seuls 3 États de la région AFI n'ont pas encore nommé de points focaux nationaux pour la facilitation.</p> <p>L'OACI a soutenu les réunions des chefs d'état-major de l'AUC et de l'OACI visant à élaborer des lignes directrices sur la conception, la production et la délivrance du passeport africain qui se sont tenues aux Seychelles en mai et à Nairobi en juillet 2018.</p>	<p>Se poursuit</p> <p>Continuer d'exhorter les autres États à se conformer.</p> <p>L'OACI continuera de soutenir le processus de délivrance du passeport africain.</p>

Référence décision/ recommandation	Texte décision / recommandation		Mesure prise / Etat actuel	Observations
CD06/Rec 03:	Le Comité Directeur avait instruit le Secrétariat d'exhorter les Etats à:	a) mettre en œuvre la stratégie TRIP de l'OACI afin de renforcer la sécurité et la facilitation de l'aviation et de prévenir la migration illégale et la circulation des personnes potentiellement nuisibles;	Le Secrétariat a continué de coordonner la mise en œuvre de la Stratégie TRIP de l'OACI.	Des projets spécifiques visant à compléter efficacement les efforts en cours dans la mise en œuvre de la stratégie TRIP de l'OACI seront élaborés
		b) signaler rapidement à INTERPOL des informations précises sur les documents de voyage volés, perdus ou révoqués en vue de leur inclusion dans la base de données des documents de voyage volés ou perdus (SLTD) conformément aux dispositions articulées à l'annexe 9;	L'OACI a envoyé une lettre officielle demandant le recours aux données d'Interpol. Jusqu'à ce jour, seulement 11 réponses ont été reçues des États d'Afrique accrédités auprès de l'OACI.	Davantage d'efforts sont consentis en coordination avec INTERPOL et continuent d'accroître les chances de réaction à la dite lettre d'Etat
		a) doter leurs frontières de technologies capables de lire avec précision les données d'identification contenues dans les DVLM analogues et les DVLM numériques en vue de promouvoir la sécurité et la facilitation;	La promotion de la mise en œuvre de la stratégie TRIP de l'OACI se poursuit par des séminaires	Activités en cours
		c) Collaborer étroitement avec le Secrétariat chargé du Plan, l'OIM, l'INTERPOL, l'UNCTED, l'OMD, la CAFAC et l'AUC dans la mise en œuvre des exigences nationales, régionales et mondiales.	La collaboration étroite se poursuit avec le Secrétariat du Plan, l'OIM, INTERPOL, l'UNCTED, l'OMD, la CAFAC et l'AUC pour la mise en œuvre des exigences nationales, régionales et mondiales.	Activités en cours